



**CX 5/35**

**CL 2011/15-FFP**  
**Septembre 2011**

**AUX:** Services centraux de liaison avec le Codex  
Organisations internationales intéressées

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

**OBJET:** Demande d'observations à l'étape 6 sur le projet de norme pour la chair surgelée de muscle adducteur de coquille Saint-Jacques et de pétoncle et le projet de norme pour les ormeaux frais/vivants et congelés

**DATE LIMITE:** 30 juin 2012

<b>OBSERVATIONS</b>	<b>À adresser au:</b> Secrétariat Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie Télécopie: +39 06 5705 4593 Courriel: <a href="mailto:codex@fao.org">codex@fao.org</a>	<b>Avec copie au:</b> Codex Contact Point Norwegian Food Control Authority P.O.Box 8187 Dep.0034 Oslo, Norvège Télécopie: +47 23 21 70 01 Courriel: <a href="mailto:ccffp@mattilsynet.no">ccffp@mattilsynet.no</a>
---------------------	---	--

## GÉNÉRALITÉS

1. À sa trente et unième session, le Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche a avancé à l'étape 5 de la Procédure l'avant-projet de norme pour la chair surgelée de muscle adducteur de coquille Saint-Jacques et de pétoncle (REP11/FFP, paragraphe 97 et Annexe VII) et l'avant-projet de norme pour les ormeaux frais/vivants et congelés (REP11/FFP, paragraphe 146 et Annexe X).
2. À sa trente-quatrième session (juillet 2011), la Commission du Codex Alimentarius a adopté les avant-projets de norme ci-dessus à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6 (REP11/CAC, paragraphe 116 - 119 et Annexe IV). Ils seront examinés par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche, à sa trente-deuxième session.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Il est demandé, par la présente, de faire des observations, à l'étape 6, sur les normes mentionnées ci-dessus, tel que présentées dans l'Annexe VII et X du rapport REP11/FFP. Les documents sont disponibles à l'adresse suivante: [ftp://ftp.fao.org/codex/reports\\_2011/REP11\\_FFPf.pdf](ftp://ftp.fao.org/codex/reports_2011/REP11_FFPf.pdf)
4. Les gouvernements et organisations internationales souhaitant présenter des observations sont invités à le faire par écrit, **de préférence par courrier électronique**, aux adresses ci-dessus, **avant le 30 juin 2012.**